

Appel à projet d'artistes Plateforme EURO LAND ART



Manifestation organisée avec le soutien de :

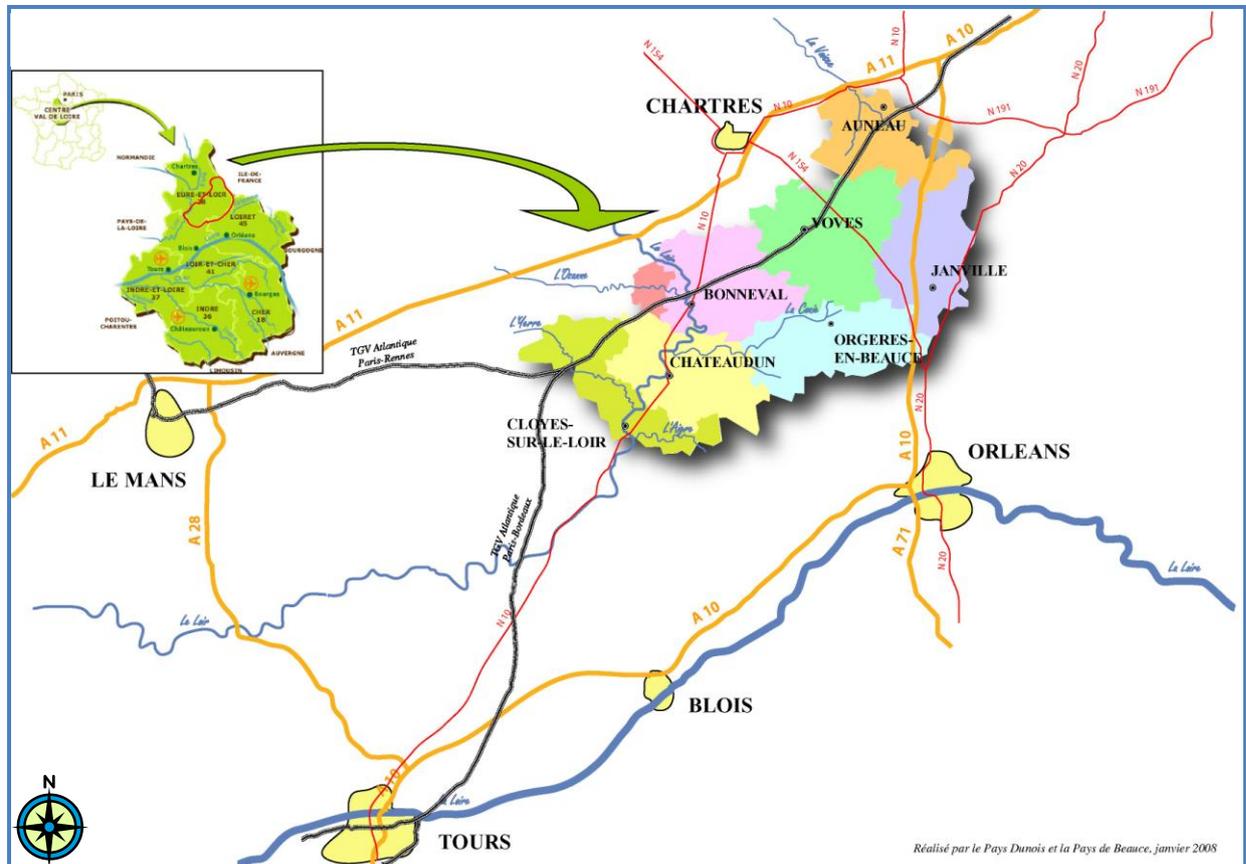


NATURE, ART ET PAYSAGES

Du 13 au 21 septembre 2014

1 Présentation du territoire

A 1 heure de Paris, au sud-est du département d'Eure-et-Loir, le festival Euro Land Art a été créé en 2005 à l'initiative des Pays de Beauce et Pays Dunois avec comme objectif la **valorisation du territoire de la Beauce grâce à l'installation d'œuvres de Land Art**.



Majoritairement rural (moins de 65 hab. /Km²), le territoire Beauce - Dunois est caractérisé par la **plaine de Beauce** mais aussi par la **vallée du Loir et ses affluents** qui offrent des paysages atypiques au cœur de cette plaine céréalière, traditionnellement connue comme le grenier à blé de la France, mais qui s'est beaucoup diversifiée.

Le territoire comporte 135 communes structurées autour d'**un pôle urbain majeur** (Châteaudun 14 543 habitants) et de **plusieurs pôles secondaires** (Janville-Toury 4 475 habitants, Bonneval 4 285 habitants, Auneau 4 049 habitants, Voves 2 971 habitants, Cloyes/Loir 2 636 habitants, Orgeres-en-Beauce 1 054 habitants).

La Beauce est traditionnellement reconnue comme un territoire que l'on traverse mais dans lequel on ne s'arrête pas, de plus une l'image bien souvent négative lui est associée. C'est pourquoi, le festival Euro Land Art a été créé en 2005.

2 Présentation du festival

Cet évènement insolite au cœur de la grande plaine céréalière de Beauce, découle d'un programme de coopération européenne avec l'association Altmärkisches Aufbauwerk Apenburg e.V. (Land de Saxe Anhalt en Allemagne) et l'association Streek Raad Het Groene Woud (Province du Nord Brabant aux Pays Bas) dont les territoires présentent des similitudes avec la Beauce. Le

festival a donc vocation à être organisé alternativement par les trois pays partenaires : en 2012, il a lieu en Allemagne, en 2013 aux Pays Bas. La dernière édition française date de 2011 et c'est en France qu'il sera réorganisé en 2014, avec la participation d'artistes allemands et néerlandais.

❖ Le manifeste du Land Art

Ce festival insolite s'appuie sur le Manifeste de Margriet Kemper, directrice artistique du festival Euro Land Art aux Pays Bas, validé par les trois partenaires européens :

LE LAND ART EST A L'ECOUTE DU SITE
LE LAND ART VOIT L'HORIZON
LE LAND ART FERTILISE LES IDEES
LE LAND ART IMPLANTE DES IMAGES
LE LAND ART RECOLTE LES AH !

LE LAND ART

Stimule les sens
Encourage l'imagination
Active la pensée

LE LAND ART PEUT

Clarifier ce qui est complexe
Révéler ce qui est caché
Alléger ce qui est lourd
Rendre sérieux ce qui est léger

LE LAND ART AIDE A

Définir l'identité d'une région
Entrer dans la zone de tension entre la ville et la campagne
Créer un renversement culturel en changeant les temps
Enlever les stéréotypes de la ville et de la campagne

LE LAND ART DONNE

La beauté où elle est nécessaire
La laideur où elle est nécessaire

LE LAND ART OSE

Critiquer ce qui doit être critiqué
Adopter ce qui doit être adopté

LE LAND ART SOUHAITE

Etre plus que de l'art en campagne
Etre plus une démarche qu'un produit

LE LAND ART

Respecte les éléments vivants du site
Se sert des aspects physiques du site
Explore les autres aspects du site
Reconnait que le site lui est antérieur
Intègre l'histoire et l'avenir du site
Considère que le site est utilisé par les Hommes
Reconnait que le paysage n'est pas une salle de musée

LE LAND ART EST DE L'ART

❖ Les objectifs du festival :

- **Apporter un regard neuf et valorisant sur la Beauce** par le biais d'installations artistiques éphémères spécialement créées pour le site. L'artiste conçoit son œuvre en s'inspirant du lieu, c'est ce qui fait toute l'originalité de la démarche.
- Prendre le contre-pied de tous les clichés sur la Beauce (monotonie, platitude, territoire sans attrait...) pour en dégager des **points d'attrait** et amener les habitants et les visiteurs à **reconsidérer leur rapport avec le territoire beauceron**, leur rapport à l'environnement, en le détournant de manière inattendue.
- Créer un **événement culturel original et novateur** pour animer le territoire et offrir un nouveau regard sur nos paysages à travers l'installation d'œuvres éphémères spécialement créées pour la Beauce.
- Offrir un accès à la culture pour chacun, loin des musées.
- Sensibiliser le plus grand nombre de personnes à l'art.

❖ Un projet de territoire avant tout

Cet événement culturel et artistique est avant tout un **projet de territoire** porté par des collectivités locales (Pays, Communautés de Communes, communes) et des acteurs privés (associations, agriculteurs, artistes, acteurs touristiques...) dans une logique de **partenariat public/privé** favorisant ainsi la rencontre entre milieux traditionnellement éloignés les uns des autres.

Le Land Art apparaît ici comme un outil de revitalisation rurale d'un point de vue identitaire, social, touristique et économique.

La forme de l'édition 2014 développera un nouveau concept. Le festival Euro Land Art sera intégré à un **événement plus large sur un week-end valorisant le territoire avec trois dimensions** :

- **L'Economie** : diversité des productions et de leurs débouchés, promotion des clusters/grappes d'entreprises, promotion du tourisme et de l'artisanat d'art.
- **L'innovation et la dynamique des acteurs locaux** : les Pays et leurs actions, les porteurs de projet, LEADER, Id en Campagne
- **L'art : Euro Land Art**

Ces trois thématiques seront développées en plusieurs pôles/ateliers présentant les acteurs et les dynamiques du territoire. Chaque pôle aura une déclinaison d'une partie de son contenu à destination des enfants.

❖ Les publics concernés

- Habitants de la Beauce et à proximité (Bassin eurélien, chartrain, orléanais voire francilien)
- Visiteurs / touristes de passage
- Scolaires
- Amateurs d'art contemporain

❖ Le thème de l'édition 2014

Le thème de l'édition 2014 est « **Cultures et Jardins** »

Sur les précédentes éditions, la Beauce était la planche à dessin des artistes. En 2014, le Château de Cambray, son parc et ses bois, deviennent la planche à dessin. Des élèves de Le Nôtre ont travaillé il y a 400 ans sur des aménagements possibles des extérieurs du château, soyez en 2014 les Le Nôtre d'aujourd'hui ! Artistes de Land Art, emparez-vous du lieu !

3 Les conditions de l'appel à projets d'artistes

En 2014, les œuvres de Land Art seront installées dans le parc du **Château de Cambray**, retenu pour son intérêt paysager et patrimonial (cf fiche de présentation du site en annexe). Toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues auprès des propriétaires du site.

Ce lieu offre 3 sites possibles de land art :

- Site 1 : L'ancien potager et verger, face sud Orangerie.
- Site 2 : Les jardins face sud du Château
- Site 3 : Le bois et les allées au nord du château, à l'extérieur où un cheminement peut être prévu



Les œuvres ne devront pas occulter la nature mais l'intégrer : bois, perspectives avec le château, arbres isolés.

Suggestion des propriétaires : Les espaces enherbés peuvent être façonnés par différentes hauteurs de tonte.

L'artiste est libre de proposer plusieurs projets selon les sites. À l'issue de la sélection, un seul projet par artiste sera retenu.

Il est fortement recommandé de venir sur place voir le site proposé afin de préparer au mieux le projet et la candidature. A ce titre, il est demandé de prendre contact auprès du Pays Dunois si vous souhaitez une visite du lieu.

L'artiste pourra être associé à des animations, en relation avec l'événement, organisées tout au long du week-end (conférences, performances, lectures, expositions...).

❖ Le mode de sélection

Le présent appel à artistes est ouvert exclusivement aux artistes professionnels français, allemands et néerlandais qui exercent dans un cadre professionnel (Maison des Artistes, Agessa, ...).

Les collectifs d'artistes peuvent également déposer un projet mais tous les artistes de ce collectif doivent répondre aux critères précédemment cités sans exception. Une personne référente doit être désignée par le collectif.

La sélection des artistes et des projets aura lieu en **avril 2013** par un jury composé d'élus, de professionnels de l'art contemporain (DRAC, artistes...), d'associations culturelles, d'agriculteurs.

La décision du comité artistique est sans appel et sera communiquée personnellement aux candidats **fin avril 2014**.

Pour les pièces à fournir en vue de la sélection, voir le dossier de candidature.

❖ Conditions financières et techniques

Chaque artiste sélectionné bénéficiera d'une rémunération forfaitaire d'un montant de **2 000 €/site**.

La rémunération doit couvrir les postes de dépenses suivants :

- Les honoraires de l'artiste (charges sociales comprises)
- La réalisation de l'œuvre et sa maintenance durant tout le festival : la création à partir de matériaux trouvés sur site, l'achat éventuel de matériaux, la logistique, le transport éventuel d'éléments de l'atelier sur le site, et l'installation de l'œuvre (les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à leur travail et de préciser les étapes de mise en œuvre de leur installation).
- Les déplacements de l'artiste, ses frais de restauration et d'hébergement sur le territoire lors de la visite du site et de la réalisation de l'œuvre (une liste d'hébergements sera fournie aux artistes retenus, possibilité de réserver des gîtes sur place) ;
- La présence obligatoire de l'artiste durant le week-end du 13 et 14 septembre 2014)
- La réalisation par l'artiste ou par un spécialiste de l'art contemporain d'un texte explicatif de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique (15 lignes);
- La mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'œuvre pendant la durée de l'évènement en cas de dégradations naturelles ou humaines de l'œuvre ;
- Le démontage de l'œuvre ;
- L'utilisation de quelques clichés dans le respect du droit moral. Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail et leur œuvre le temps de

l'évènement, afin d'apparaître sur les supports relatifs au « Festival Euro Land Art 2014 » (promotion, communication, produits dérivés (publications...), site Internet...).

- La cession des droits de l'exploitation de l'œuvre pour une période déterminée par l'organisateur. Les conditions de cette cession de droit seront fixées par un contrat entre l'artiste et l'organisateur. Les œuvres demeurent bien entendu la propriété intellectuelle des artistes, les droits sont cédés temporairement.

L'assurance des œuvres pour détérioration par des tiers, intempéries, vol n'est pas à la charge de l'organisateur.

❖ Versement de la rémunération/bourse artistique :

Acompte de 25% au démarrage du travail (signature du contrat)

Acompte de 50% début septembre pour l'installation de l'œuvre.

Solde au démontage de l'œuvre.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral des sommes versées.

Dans le cas où l'œuvre retenue est celle d'un collectif d'artistes, la rémunération sera remis à la personne référente désignée par le collectif au moment du dépôt du dossier. Le Pays de Beauce, le Pays Dunois et de jury déclinent ensuite toute responsabilité sur le partage de cette rémunération au niveau du collectif.

4 Les œuvres

L'œuvre devra répondre aux critères suivants :

- **Installation *in situ*** : l'œuvre proposée doit être visuelle et ainsi marquer visiblement le territoire : ce n'est ni une peinture ni une fresque. L'artiste devra occuper au maximum l'espace qui est mis à sa disposition.
- **Éphémère** : la durée de vie de l'œuvre doit être au minimum de 2 semaines (durée du festival) à compter de son installation. L'artiste veillera à tenir compte du climat de la Beauce (beaucoup de vent).
- **L'intégration de l'œuvre** : elle doit impérativement tenir compte des spécificités du lieu d'installation (contexte historique, socio-économique, environnemental.. à appréhender à la faveur d'un déplacement sur le site).
- **Le choix des matériaux** : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux dans le respect de l'environnement du site.
- **La sécurité du public** : l'œuvre ne doit pas présenter de danger pour les visiteurs (risques de chutes, de coupures...). Tout accident pouvant survenir durant le festival relèvera de la responsabilité de l'artiste (responsabilité civile).

A noter qu'un artiste peut proposer une candidature pour plusieurs lieux d'installation parmi les trois sites proposés. Un collectif d'artiste peut également candidater.

L'installation de l'œuvre pourra commencer à partir du lundi 8 septembre 2014 et devra être achevée le vendredi 12 septembre à 18h.

De la même manière le démontage pourra s'opérer à partir du lundi 22 septembre jusqu'au mercredi 24 septembre 18h, dernier délai.

5 Les pièces à fournir par l'artiste candidat.

- Un Curriculum Vitae
- Une photocopie de la carte d'identité/passeport
- Une notice explicative décrivant clairement le projet avec les matériaux pressentis, la taille de l'œuvre envisagée et le nombre d'éléments la composant.
- Un texte exprimant la démarche et les motivations de l'artiste à venir travailler en Beauce,
- Des pages de présentation visuelle non nominatives (perspective, esquisse de l'œuvre à main levée, photos de maquettes, dessin informatique, photomontage) enregistrées sur CDROM ou clé USB pour la présentation au jury.
- Un dossier présentant le travail de l'artiste (photos, croquis, articles de presse...) susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat,
- Une note précisant les modalités de réalisation, de montage et démontage de l'œuvre (durée de montage et démontage, besoins techniques, matériels...).
- La fiche de candidature ci-jointe, dûment complétée.
- Une attestation de responsabilité civile.
- Le cas échéant et en cas de non sélection du projet, l'artiste pourra demander que son dossier lui soit restitué : pour cela, joindre une enveloppe timbrée en conséquence du poids du dossier.

L'ensemble du dossier sera rédigé en français et relié afin d'éviter toute perte d'une partie des documents. Il portera un titre qui pourra être par exemple le nom de l'œuvre proposée. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.

Date limite de réception des dossiers : lundi 31 mars 2014 à 17h00.

Adresse postale d'envoi ou de dépôt du dossier :

Syndicat du Pays Dunois
1 rue des empereurs
28200 CHATEAUDUN

Aucun dossier envoyé par voie électronique ne sera accepté.

Contacts :

Coordination administrative du festival :

Clémence Petitdemange, animatrice LEADER du GAL Beauce Dunois
02 37 96 63 96 / galbeaucedunois@orange.fr

Coordination des artistes

Annie Constantin,
06 24 95 52 46 / annieconstantin28@gmail.com



FICHE DE CANDIDATURE 2014

Pour un site

Nom :	Tél.
Prénom :	Fax
Rue et N° :	E-Mail :
CP et ville :	Site Internet :
N° SIRET ou N° Maison des Artistes :	
Site choisi : <input type="checkbox"/> site n°1 : L'ancien potager et verger <input type="checkbox"/> site n°2 : le jardin du château <input type="checkbox"/> site n°3 : espace boisé et allées	
Nom de l'œuvre :	
Pièces constitutives du dossier : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un Curriculum Vitae <input type="checkbox"/> une photocopie de la carte d'identité <input type="checkbox"/> une notice explicative décrivant clairement le projet avec les matériaux pressentis, la taille de l'œuvre envisagée et le nombre d'éléments la composant. <input type="checkbox"/> Un texte exprimant la démarche et les motivations de l'artiste, <input type="checkbox"/> Des pages de présentation visuelle (perspective, esquisse de l'œuvre à main levée, photos de maquettes, dessin informatique, photomontage) enregistrées sur CDRom ou clé USB pour la présentation au jury. <input type="checkbox"/> Un dossier présentant le travail de l'artiste (photos, croquis, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat, <input type="checkbox"/> Une note précisant les modalités de réalisation, montage et démontage de l'œuvre (durée de montage et démontage, aspects techniques, matériels....) <input type="checkbox"/> La fiche de candidature ci-jointe, dûment complétée <input type="checkbox"/> Une attestation de responsabilité civile 	Remarques : <ul style="list-style-type: none"> • Avez vous besoin d'un lieu faisant office d'atelier et/ou de stockage pendant le montage de l'œuvre ? <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui • Date pressentie d'arrivée sur le site pour le montage de l'œuvre :
Vous avez été informé de l'évènement par :	
Date :	Signature :
A :	



PLATEFORME EURO LAND ART 2014

Château de Cambray, Germignonneville

Présentation générale

Nom de la commune : Germignonneville

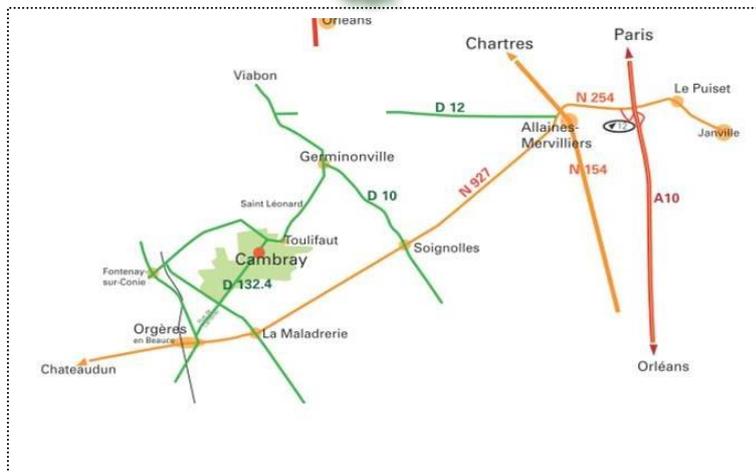
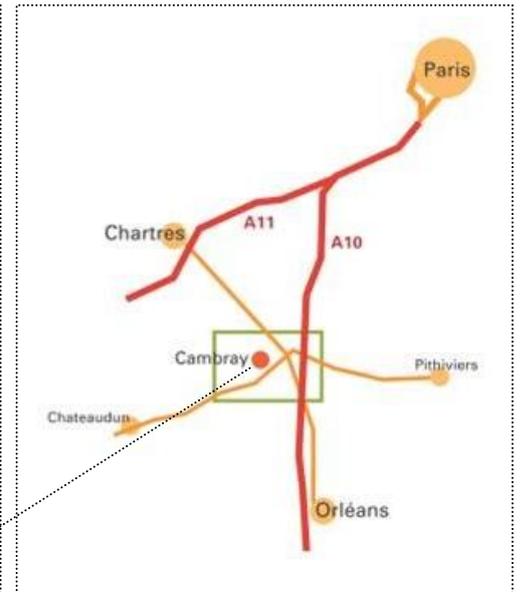
Site : privé, inscrit au titre des Monuments Historiques

Propriétaire : M et Mme de Cambray

Contact pour visite : Clémence Petitdemange – Pays Dunois

02 37 96 63 96

Accessibilité et situation :



En voiture sur l'axe Chateaudun Pithiviers (N927) puis par la RD 132.4

A 1h15 de Paris (100 km)

A 30 minutes de Chartres, d'Orléans et de Chateaudun

A 10 minutes de l'autoroute A10 desservant tout le sud de la France (sortie n°12 : Allaines-Janville)



Le château de Cambray est situé dans un cadre de verdure exceptionnel sur la commune de Germignonneville, il est également localisé sur La Route du Blé en Beauce, circuit agrotouristique, favorisant la découverte de cette Beauce inattendue, insolite, parsemée de moulins à vent, de châteaux, de gentilhommières, d'églises peintes, de fermes et d'éoliennes.

Plan du site :

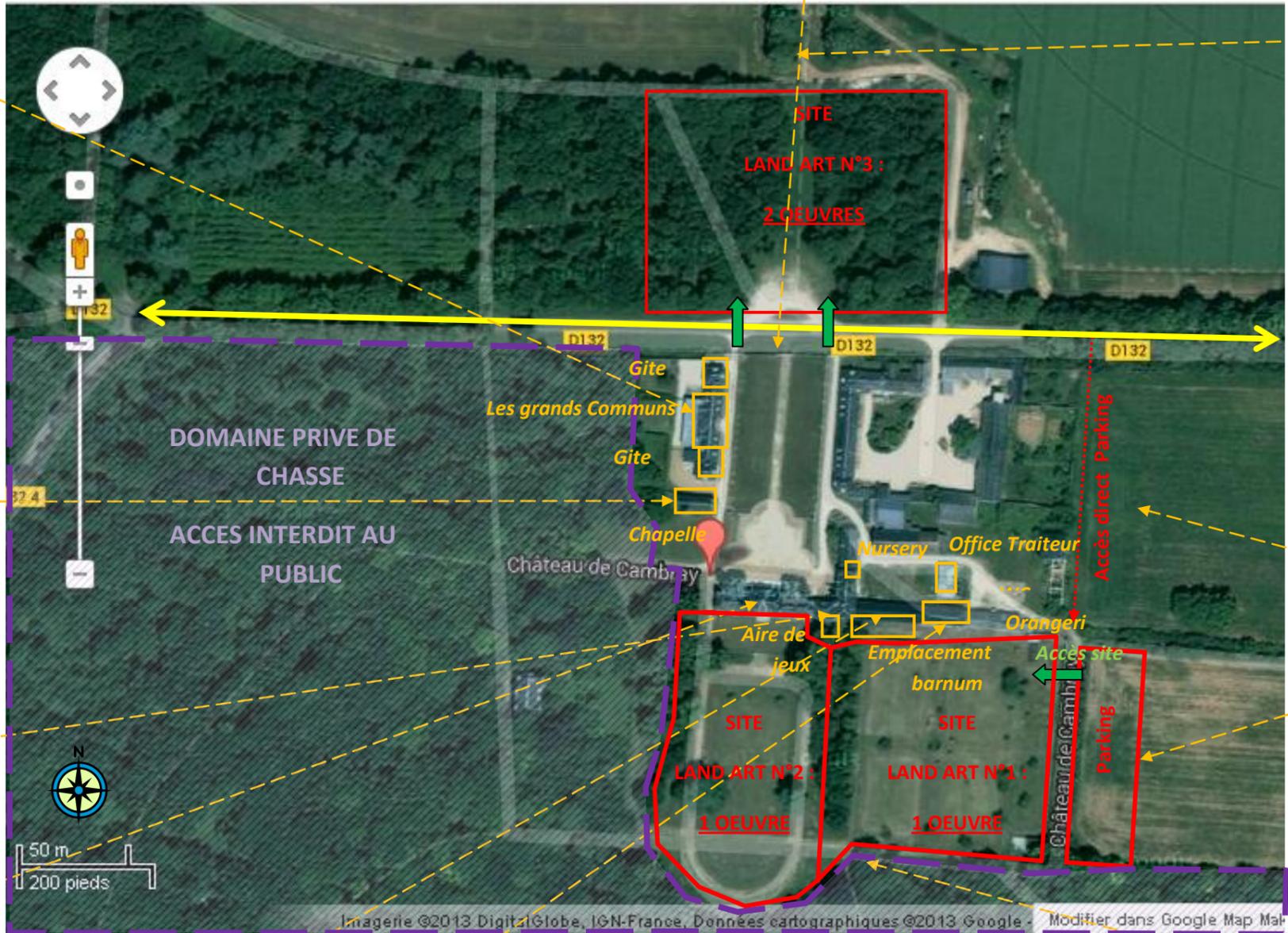


Les Grands Communs :

- Le porche
- Les écuries (4 boxes)
- 2 salles



Champs dans la perspectives du château



Accès Parking



Parking



La Chapelle



Aire de jeux enfants



Façade coté parc



Emplacement Barnum



L'Orangerie

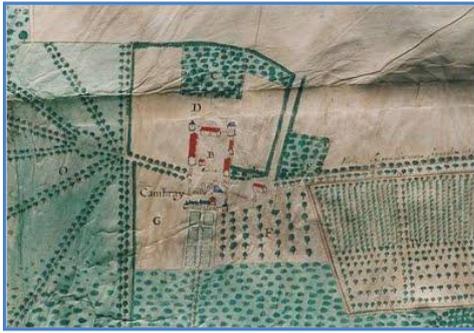


Ancien potager et verger Jardins du château



Description et histoire du lieu :

Le lieu-dit Cambray, Combarius sous les Romains, devait être un camp. Combrée veut dire aussi « lieux broussailleux », or Cambray est situé le long de la Conie, bordée de roselières.



Le château est habité par la même famille depuis mars 1575 : c'est François Lambert, écuyer et conseiller du roi, qui achète le domaine au noble d'Oinville, seigneur du Puiset.

Ce lieu seigneurial servit de rendez-vous de chasse à François Lambert jusqu'à sa mort en 1589. Il s'agit certainement de la partie la plus ancienne du château, datée du XV^{ème} siècle ; elle comporte 2 bâtiments en pierres appareillées de brique, qui devaient faire partie d'une ferme.



C'est Charles Lambert, conseiller du roi et grand maître des eaux et forêts du duché d'Orléans qui construit le pavillon central entre 1650 et 1700, sous Louis XIV. Il est en pierres et en pierres de taille pour les piliers d'angle. Les deux ailes, situées de chaque côté ont été bâties peu après. On y retrouve les mêmes techniques de construction, le même habillage. Devant s'étendait une cour pavée de grandes pierres plates irrégulières.



Les 2 ailes de la façade arrière ont été construites fin XVII^{ème}, début XVIII^{ème} siècle par Jacques Lambert, maître particulier des eaux et forêts du duché d'Orléans. On remarque qu'elles ont été construites postérieurement aux autres parties du château.



La chapelle dont la construction a débuté en 1805, était prolongée par de vieilles remises qui ont été démolies lors de la construction des communs. Il ne reste que 2 petits bâtiments carrés, anciennes forges à ferrer les chevaux.

C'est avant 1858 que les deux tours octogonales ont été ajoutées par Charles Anatole Lambert de Cambray. Le belvédère sur la partie centrale du château l'a été vers 1870.



Quant aux communs, c'est Charles de Cambray qui les a construits en 1901. Ils abritent de magnifiques écuries, dignes de celles de Chantilly. En face, par souci de symétrie, il a habillé les bâtiments de la ferme d'un trompe l'œil.



A l'est du château se trouve des bâtiments agricoles datant du XV^{ème}/XVI^{ème} siècle. Parmi ceux-ci, certains furent assemblés pour former le prolongement de l'aile est du château.

Au centre se situe l'Orangerie dont la façade a été modifiée en 1898.

Le parc s'étend sur une cinquantaine d'hectares entièrement entourés de murs. Il est traversé par des allées dessinant un cadran solaire dont le centre est le château.

Le domaine est un site écologique privilégié. Cette zone naturelle est reconnue pour son intérêt écologique, faunistique et floristique. D'ailleurs, la gestion de cette forêt est certifiée éco-responsable. La famille de Cambrai s'est toujours intéressée à la biodiversité et à la richesse culturelle de son site. Elle prend conseil auprès d'organismes de gestion et d'universitaires dans le domaine biologique. De nombreuses espèces d'arbres et de fleurs (jonquilles, orchidées etc..) ont été préservées et inventoriées.

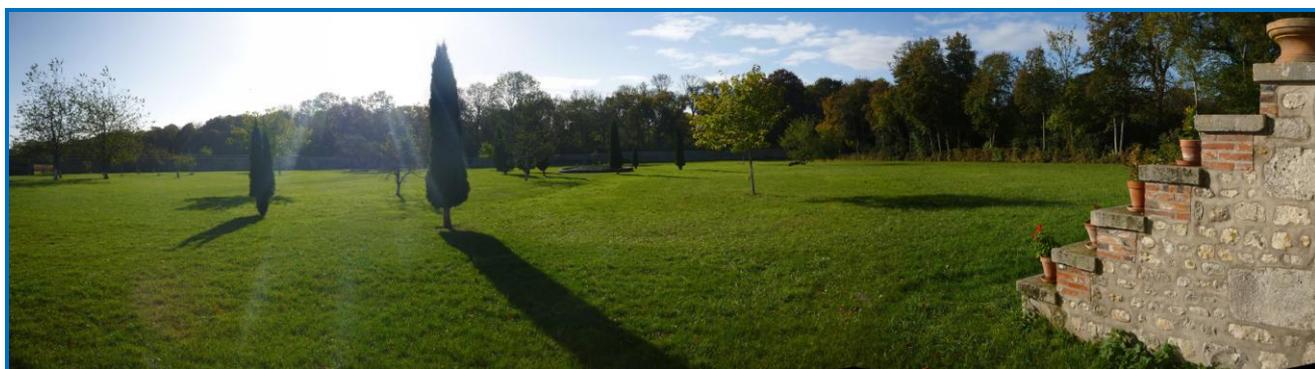
Le site abrite également des légendes : il paraîtrait qu'à une certaine époque, les loups hantaient le paysage. Un piège à loup, appelé « la fosse aux loups » a alors été mis en place et reste une sorte de légende sur le château.

Site de Land Art n°1: l'ancien potager et verger

Le site n°1 qui accueillera une œuvre est situé devant l'Orangerie.

Autrefois, il était occupé par un potager aménagé à la française, avec un bassin au centre et 4 carrés où se faisaient les cultures maraîchères.





Prise de vue 1



Prise de vue 2



Prise de vue 3



Prise de vue 4

Site de Land Art n°2 : le jardin du château

Le site n°2 qui accueillera une œuvre correspond au jardin du château. Il est délimité par une première enceinte entourée d'un petit mur bas et de très belles grilles. Elles le séparent du parc boisé dont les allées en forme de cadran solaire offrent d'intéressantes perspectives. Deux magnifiques cèdres ornent ce jardin. Sur la partie sud, en forme d'arrondi, une série de bustes représentant des consuls romains apporte un décor original.

A noter que des plans d'aménagement de ces jardins ont été réalisés par des élèves de Le Nôtre mais que les travaux d'aménagement n'ont ensuite jamais abouti.





Prise de vue 1



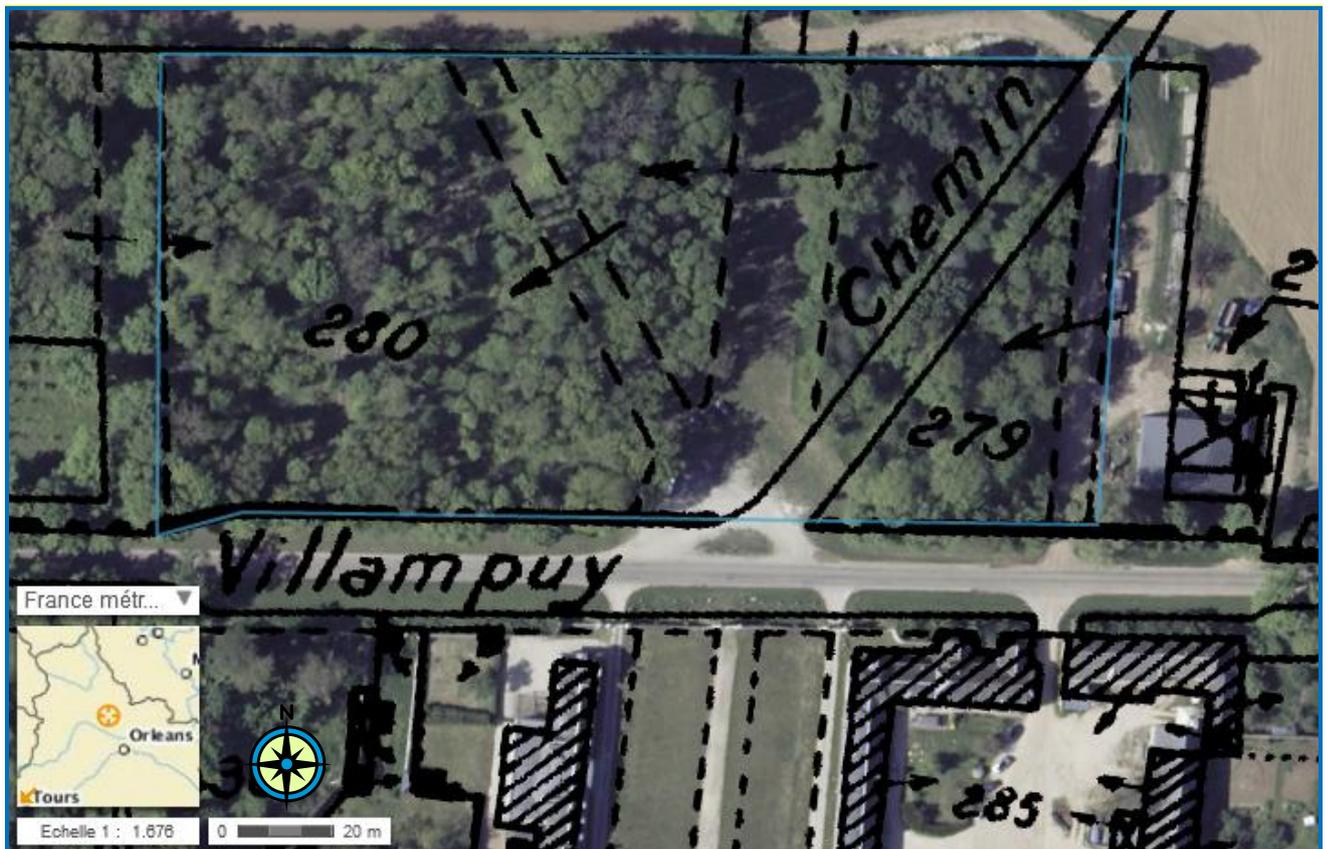
Prise de vue 2

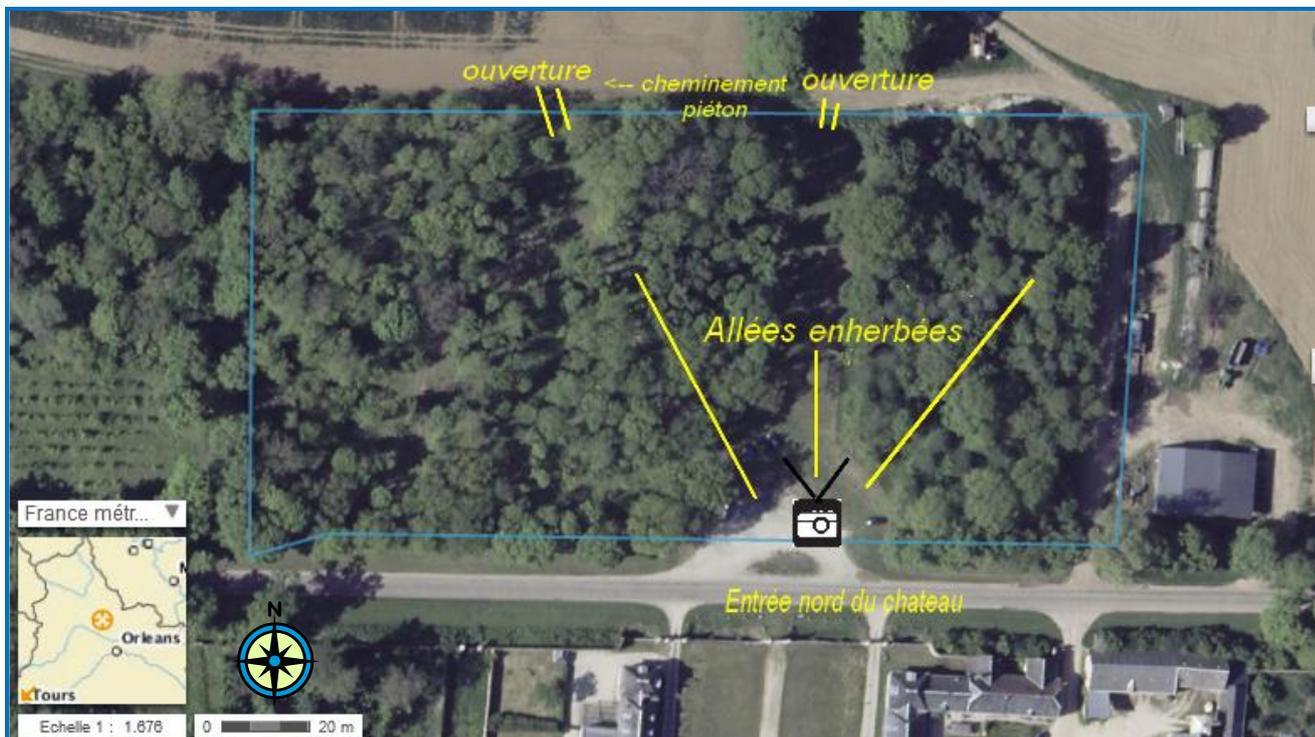


Prise de vue 3

Site de Land Art n°3 : espace boisé et allées

Le site n°3 qui pourrait accueillir deux œuvres, se situe au nord du château. Cet espace boisé est découpé par trois allées qui convergent sur une demi retonde, face à l'entrée principale du château. Le site laisse la possibilité d'organiser un cheminement.





Prise de vue 1